



PLUi-HD DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY

Règlement graphique - plan général
Plan communal : Houdemont

Format A0, échelle 1 : 3000

Document approuvé - 11/2025



SCALEN

0 250 m



Zonage

U	Zone urbaine (U)	AUF	Zone à urbaniser fermée (AUF)
AUo	Zone à urbaniser ouverte (AUo)	N	Zone naturelle (N)
N	Zone naturelle (N)	N	Zone naturelle (N)
A	Zone agricole (A)	Ap	Zone agricole : secteur de proximité (Ap)
		As	Zone agricole : secteur de sauvegarde (As)

Protections environnementales, patrimoniales ou paysagères

Espaces boisés classés à protéger	Espaces boisés classés à créer
Réserve de biodiversité	Terrains jardins, cultivés, ou non bâtis à protéger
Éléments paysagers protégés :	Éléments environnementaux protégés :
Éléments bâtis protégés :	

Voies et chemins à protéger ou à créer

Chemins à conserver	Chemins à créer (principe de liaison)
	Voies de circulation à créer (principe de liaison)

Espaces, sites et secteurs de projets

Emplacements réservés	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Espag)
-----------------------	---

Périmètres comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

OAP territoriales	OAP sectorielles
-------------------	------------------

Implantation des constructions principales

1 - Alignement « continué »
2 - Alignement « discontinu possible »
3 - Recul « continué »
4 - Recul « discontinu possible »
5 - Marge de recul
6 - Polygone d'implantation des constructions principales
7 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales
8 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales avec décalage des façades imposé
Réalisation d'espaces libres

Autres prescriptions graphiques

Hauteur minimale des constructions principales	Unité commerciale protégée
--	----------------------------

Construction en zone A ou N

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N

